Image not found or type unknown

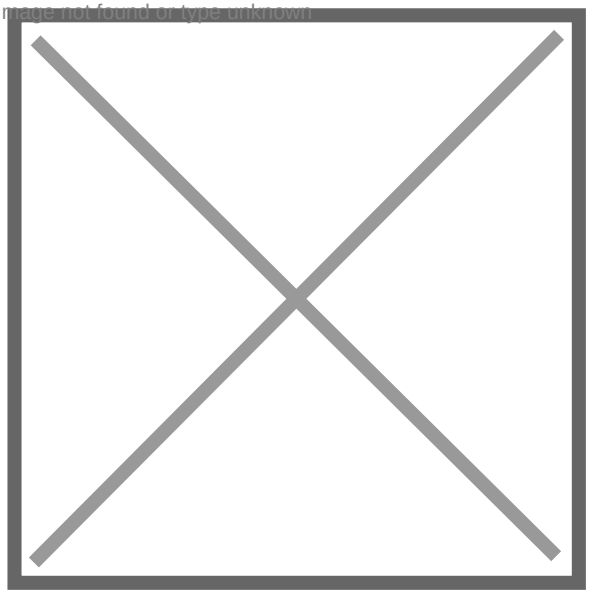

Mur de soutien ecroule 6 mois apres sa construction

Par **luquana**, le **11/01/2008** à **08:31**

Bonjour,

Depuis quelques jours, nous sommes face a un probleme avec notre terrassement.
Debut juillet 2007, nous avons fait faire un mur de soutenement pour une voie d'access par un terrassier.
Ce mur est fait de sorte d'autoblocant de la marque Beto*flor. Notre mur fait plus de 4m de hauteur.
Or, ce mur s'est ecroule il y a 3 jours.
Apres verification, il semblerait que la solution proposee par notre terrasier n'est pas la bonne, car ce type de materiaux ne devrait pas etre utilise pour des mur de plus de 2.40 m.
Egalement, nous ne sommes pas surs que ce mur ait ete construit dans les regles de l'art.
Donc ma question est:
Que doit-on faire pour obliger le terrassier a reconnaitre ses tords, reparer le mur, mais avec un autre type de materiau, car nous craignons qu'il reconstruise le mur sans meme se poser de question et que le probleme reapparaisse d'ici quelques mois!!

Merci par avance.
Luquana

Par **dnum**, le **26/02/2008** à **14:20**

tout artisan est tenu d'avoir une assurance décénnale couvrant son activité. Ausi je vous

conseille de prendre contact avec votre assurance personnelle qui prendra contact avec l'assurance de votre artisan terrassier. Une expertise peut être demandée qui déterminera si il ya eu faute ou non en fonction des textes réglementaires applicables à l'ouvrage endommagé (DTU).

Par **dnum**, le **26/02/2008** à **14:21**

tout artisan est tenu d'avoir une assurance décénnale couvrant son activité. Ausi je vous conseille de prendre contact avec votre assurance personnelle qui prendra contact avec l'assurance de votre artisan terrassier. Une expertise peut être demandée qui déterminera si il ya eu faute ou non en fonction des textes réglementaires applicables à l'ouvrage endommagé (DTU).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés